

## ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Collège Théophile Briant  
21 rue des Trente  
35190 TINTÉNIAC

# Règlement de consultation **3 séjours pédagogiques à l'étranger** **Guernesey, Madrid et Rome en 2023**

### **Article 1 : ACHETEUR PUBLIC**

#### **1. Désignation**

Collège Théophile Briant  
21 rue des Trente  
35190 TINTENIAC

#### **2. Pouvoir adjudicateur**

Mme HODE-CLAUDE, cheffe d'établissement

#### **3. Personne à contacter**

Mme DUROX, adjointe-gestionnaire  
Tél : 02.99.68.02.40

## **Article 2 : PRESENTATION DE LA PROCEDURE**

### **1. Mode de passation du marché**

Le marché sera passé sous une forme adaptée en application de code de la commande publique.

### **2. Objet et forme du marché**

La consultation porte sur l'organisation de trois séjours pédagogiques à l'étranger.

Le descriptif figure dans le cahier des clauses particulières (CCP).

### **3. Allotissement**

Le marché à conclure est constitué de 3 lots : Guernesey, Madrid et Rome.

## **Article 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront présentées sous forme de devis détaillés, accompagnés de la description des services associés. Elles indiqueront les conditions d'annulation et de permutation de personnes participant au voyage. En outre, les candidats préciseront les conditions particulières de report ou d'annulation en cas d'interdiction de circulation routière ou de confinement sanitaire.

Le devis du candidat fera obligatoirement apparaître le prix du séjour par participant.

*En aucun cas, le candidat ne peut proposer la gratuité de sa prestation pour un adulte accompagnateur.* En effet, le Juge des comptes estime que l'encadrement d'un voyage qui relève d'une mission de service public ne saurait être mis, même indirectement, à la charge des familles des élèves, et ce en vertu du principe de gratuité de l'enseignement tel que précisé à l'article L132-2 du Code de l'Education.

## **Article 4 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 16 novembre 2022 à 9h.

Les offres seront transmises par voie dématérialisée sur la plate-forme de l'AJI.

Aucune offre reçue par mail ou par courrier ne sera étudiée.

Toutes les offres incomplètes ne seront pas étudiées, ainsi que celles ne répondant pas aux descriptions indiquées.

## **Article 5 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE**

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Collège François-René de Chateaubriand, 12 avenue des Acacias, BP56, 35270 COMBOURG.

## **Article 6 : CHOIX DU FOURNISSEUR**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissant avec leur pondération :

- Prix des prestations = 50 %
- Qualité des services = 25 %
- Adéquation de l'offre aux besoins = 25%

## **Article 7 : PRIX**

Les prix indiqués dans l'offre sont fermes et définitifs. Ils sont proposés en euros TTC et doivent préciser l'ensemble des prestations proposées. Se référer au cahier des clauses particulières.

## **Article 8 : PAIEMENT ET ETABLISSEMENT DES FACTURES**

Les factures doivent porter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Date et numéro de facturation
- Nom et adresse du créancier
- Numéro Siret et code APE ou la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au registre des métiers
- IBAN et le code BIC du prestataire
- Prestations effectuées exactement définies
- Montant total des prestations

En aucun cas les acomptes avant service fait ne pourront dépasser 70 % du montant global de la prestation. Le solde sera réglé après service fait.

Mode de règlement par mandat administratif. Fournir un RIB.

## **Article 9 : PERSONNE A CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Mme Durox, adjointe-gestionnaire du Collège Théophile Briant. Tél : 02.99.68.02.40.